

s'attendent à ce que je réponde à certaines de leurs questions. Je félicite tous ceux qui sont intervenus de la façon objective avec laquelle ils ont abordé les problèmes de la pêche.

Le député de Comox-Alberni a soulevé de nouveau la question de la chasse au phoque dont je croyais avoir déjà parlé. Il a lu des passages d'un rapport de M. Brian Davies. Je dois informer le député que c'est M. Brian Davies qui avait déclaré plus tôt cette année que le bureau du haut-commissaire à Londres avait contrecarré la projection d'un film en Grande-Bretagne. Ce fait s'est révélé tout à fait faux. C'est un homme qui n'arrive pas à s'entendre avec ses collègues de la société protectrice des animaux. Nombre d'entre eux ont dit qu'ils le trouvaient plutôt irréflecté. Je tiens à donner l'assurance au député que pour ma part, je ne saurais accepter la plupart des déclarations de ce monsieur.

Pour ce qui est de la consommation du poisson par les phoques, nos scientifiques en ont précisé la quantité. La personne en question cite des passages d'un paragraphe dont elle se sert maintes fois depuis le printemps dernier. En fait, nos chercheurs ont précisé la quantité de poisson que les phoques adultes consomment, comme je viens de le dire.

En outre, le député a parlé du rapport McIvor, comme l'on fait d'autres représentants. Le gouvernement a reçu ce rapport qui traite des problèmes relatifs au poisson d'eau douce des Grands lacs. On l'étudiera soigneusement, puis nous inviterons à d'autres réunions les représentants des industries et des gouvernements provinciaux qui s'intéressent à l'application des recommandations de ce rapport. A l'issue de ces réunions, le gouvernement décidera quelle mesure prendre. Je trouve ce rapport fort complet et j'espère que le député de Prince-Edward-Lennox le lira en entier, car on ne saurait porter un jugement d'après le communiqué remis aux journalistes à ce moment-là. Avant de se faire une opinion, il faudrait lire tout le rapport.

Le député de Comox-Alberni a aussi parlé de l'activité des fonctionnaires des pêcheries, notamment au sujet de la pollution dans certaines régions. Il m'a demandé de lui fournir des renseignements détaillés sur cette question et j'espère pouvoir les lui fournir sous peu.

Le député de Fraser Valley a parlé des revendications des pêcheurs au filet maillant du Fraser. Je suis sûr qu'il comprend la situation mieux que moi parce qu'il est plus au courant et il sait que nous devons contrôler les sai-

sons de pêche à des fins de conservation. Sauf erreur, la pêche a été interdite à cette période dans le Fraser pour permettre, entre autres raisons, la montée d'une certaine variété du saumon connue sous de saumon chien qui était très rare et qu'on voulait protéger.

Le député de Kootenay-Ouest, celui des Territoires du Nord-Ouest et d'autres ont dit s'intéresser au problème de la pêche sportive. Je suis sûr que le député sait fort bien, qu'il y a un an, à la demande du ministère fédéral des Pêcheries, on a mis sur pied en Colombie-Britannique un comité spécial sur la pêche sportive. Je pense que le comité est formé de 12 à 15 membres qui n'ont pas été choisis par le ministère, mais qui ont été nommés sur la recommandation de diverses sociétés, telle la *Fish and wild life society*. Des réunions périodiques ont lieu pour discuter les rapports entre la pêche sportive et commerciale, et en venir à des conclusions satisfaisantes.

Le député de Queens-Lunenburg a soulevé la question très importante de la zone de pêche de 12 milles. Comme je l'ai déjà déclaré, on prend sans cesse des mesures urgentes pour trouver une solution à ce problème très complexe. Il a demandé quelles étaient les propositions présentées aux États-Unis et quelles étaient les objections des différents pays. Il faut tout d'abord tenir compte des traités existants qui lient des pays comme la France et les États-Unis. Il ne faut pas oublier non plus les droits historiques de ces pays qui sont très complexes. Nous devons dire si nous reconnaissons certains droits et les déterminer. Je suis sûr qu'on est sur le point de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

Le député a aussi parlé des opérations du *Golden Scarab* pour la pêche au thon. A mon avis, ce navire n'est pas satisfaisant. J'aurais préféré que les nouveaux thoniers naviguent dans les eaux canadiennes et débarquent leurs prises en territoire canadien. Cependant, cela était presque impossible par suite de l'absence des installations requises pour le traitement et des grandes distances à parcourir pour atteindre les endroits où la pêche au thon est possible.

La construction d'une nouvelle usine de traitement du thon est presque terminée dans le parc industriel Champlain de Chamcook (N.-B.). Selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui un contrat a été adjugé au chantier de la société *Yarrow Ltd.* à Victoria (C.-B.) pour la construction de deux thoniers de 200 pieds de